

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération

N° 25.103.1

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA DOMITIENNE**

EXERCICE 2025 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Date de la convocation : 24/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 30 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) à Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Thierry DAURAT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Christian SEGUY).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 septembre 2025

**Budget principal de la Communauté de communes La Domitienne - Exercice 2025 -
Décision modificative n° 1**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 et L5211-36 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 23.109.1 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 25.029.1 du Conseil communautaire du 10 avril 2025 portant vote du budget primitif de l'exercice 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.102.1 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 portant rectification du résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2024 et du montant de l'affectation du résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2025 pour la correction d'une anomalie comptable au bilan du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'arrêté n° 2025.VA.09 du 22 septembre 2025 de monsieur le Président de la Communauté de communes La Domitienne portant reprise d'une provision de 198 805,82 € sur le budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'il convient de modifier les crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que ces modifications concernent la section de fonctionnement et d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE les modifications de crédits budgétaires de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	198 805,82 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre	78	Reprises de provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	198 805,82 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00 €	198 805,82 €	0,00 €	198 805,82 €
			198 805,82 €		198 805,82 €	

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	1 98 805,82 €	
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €		1 98 805,82 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	0,00 €	1 98 805,82 €	1 98 805,82 €
			0,00 €		0,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

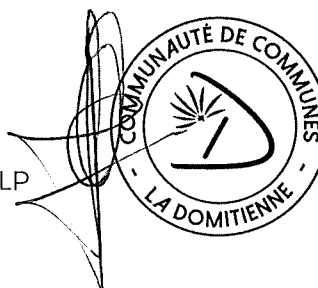
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **07 OCT. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **07 OCT. 2025**

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250930-DELIB_25_10